



Centre Hospitalier
Rives de Seine

LIVRET D'ACCUEIL



**SERVICE DE SOINS DE SUITE ET DE RÉADAPTATION
DE L'APPAREIL LOCOMOTEUR**

4^{ème} étage

30 rue Kilford

92400 COURBEVOIE

Secrétariat : 01.49.04.31.82



www.chrds.fr





L'équipe des Soins de Suite et de Réadaptation Appareil Locomoteur vous souhaite la bienvenue.

Nous avons conçu ce livret pour vous présenter notre service et nos actions. Vous y trouverez des informations pratiques pour faciliter votre séjour.

Forts de notre expérience, l'interdisciplinarité est le socle de notre prise en charge rééducative.

Les professionnels médicaux et paramédicaux de ce service (Infirmier(e)s, kinésithérapeutes, aides-soignant(e)s, ergothérapeutes, cadres de santé, etc.) ont à cœur d'établir des objectifs communs et partagés avec vous, en rééducation et réadaptation.

Sommaire

Qu'est-ce que la Rééducation et la Réadaptation ?	3
Présentation du service	3
Des professionnels à votre écoute	4
L'équipe médicale	7
L'encadrement (équipe soignante et de rééducation)	7
Votre matinée	8
Votre après-midi et soirée	10
Renseignements pratiques	12
Du bon usage de la balnéothérapie	14
Mon projet personnalisé/Mes objectifs	15
La charte de la personne hospitalisée	16

QU'EST-CE QUE LA RÉÉDUCATION ET LA RÉADAPTATION ?

La rééducation, c'est vous aider à recouvrer le meilleur potentiel dans les domaines physiques, cognitifs et/ou psychologiques, en fonction de vos besoins.

Selon les domaines, des professionnels aux compétences différentes vous accompagneront. L'objectif final étant, si possible, la restitution "ad integrum" de vos capacités, sinon un retour optimal de vos capacités fonctionnelles.

La réadaptation vise à vous aider à vous adapter à vos difficultés, à la limitation de vos capacités (dès lors qu'elles sont stabilisées et persistantes). Elle vous aide alors à "contourner" leurs conséquences en les compensant.

PRÉSENTATION DU SERVICE

Le service d'Hospitalisation de Soins de Suite et de Réadaptation Appareil Locomoteur est situé au 4^{ème} étage, sur le site de Courbevoie. Il accueille 29 patients ayant majoritairement des pathologies de l'appareil locomoteur, en chambres doubles ou individuelles. La prise en charge rééducative se fait sur le plateau technique situé au Rez-de-Chaussée du même bâtiment.

Il comporte :

- ♦ Une **balnéothérapie** de 50 m², avec un couloir de marche à hauteur variable ;
- ♦ Une **salle de rééducation polyvalente** avec divers matériels de rééducation ;
- ♦ Une pièce **d'ergothérapie** complétée par un simulateur de salle de bain partagé avec des patients des services de soins de suite de l'établissement.

Contacts

Numéros de téléphone importants

- ♦ Le secrétariat 01 49 04 31 82
- ♦ Le poste infirmier 01 49 04 31 11 ou 32 55
- ♦ L'assistante sociale 01 49 04 31 58

DES PROFESSIONNELS À VOTRE ÉCOUTE

Pour assurer votre suivi tout au long de l'hospitalisation, ces professionnels travaillent en équipe et partagent les informations vous concernant au moyen du dossier "patient" et lors des réunions interdisciplinaires.


Les médecins

- ♦ Ils vous accueillent à votre arrivée, vous examinent pour constituer le dossier médical et vous expliquer votre état de santé. Ils conviennent avec vous d'un projet de prise en charge en rééducation.
- ♦ Tout au long de votre séjour, ils assurent votre suivi médical ("grande" visite hebdomadaire du mardi, visite systématique le samedi matin et dans la semaine selon les besoins).
- ♦ Ils décident et organisent votre sortie (date, ordonnance de médicaments, etc.)

Le cadre rééducateur

- ♦ Il s'occupe des gestions administrative et logistique dans le service (personnel, lits, matériel, soins de qualité, etc.). Il coordonne votre prise en charge.
- ♦ Avec l'infirmier(e), il est l'interlocuteur privilégié pour vous et/ou votre famille.
- ♦ Il assure le lien autant avec les médecins qu'avec les autres secteurs de l'établissement.
- ♦ Il organise et coordonne les soins de Rééducation – Réadaptation.
- ♦ Il veille à l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins en Rééducation.

Les soignants

 **Infirmier(e)s et aides-soignant(s) vous accompagnent dans la mise en application, dans la vie courante, des progrès effectués lors des séances de rééducation.**

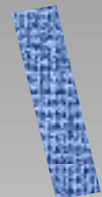
L'infirmier(e)

- ♦ De par ses compétences, il(elle) assure les soins infirmiers.
- ♦ Il(elle) coordonne l'ensemble des soins.
- ♦ Il(elle) est à l'écoute de vos demandes.

L'aide-soignant(e)

- ♦ En fonction de votre état, il(elle) vous accompagne dans les gestes de la vie quotidienne (aide à la toilette, au repas, etc.).
- ♦ Il(elle) est proche de vous et à l'écoute de vos besoins.

Comment les identifier ?



L'agent des services hospitaliers

- ◆ Il(elle) s'occupe de l'hygiène des locaux.
- ◆ Il(elle) assure la distribution de l'eau et des repas.

Les professionnels du plateau technique

Le(la) Kinésithérapeute

- ◆ Après avoir analysé et évalué vos capacités, tout en tenant compte des consignes médicales, il(elle) établira un programme d'exercices pour vous aider à progresser. Ces exercices seront basés sur la récupération de votre mobilité articulaire, le renforcement de vos muscles et l'endurance à l'effort qui vous permettra de rentrer à votre domicile dans les meilleures conditions.

L'ergothérapeute

- ◆ Il(elle) analyse et évalue avec vous les situations de la vie quotidienne qui engendrent des difficultés.
- ◆ Il(elle) peut vous aider à les résoudre :
 - ⇒ En vous aidant à retrouver les habilités et capacités nécessaires à vos activités parallèlement à votre travail en kinésithérapie ;
 - ⇒ En vous enseignant si nécessaire des moyens de "faire autrement" ;
 - ⇒ En vous conseillant éventuellement des adaptations de votre environnement personnel.

L'agent du plateau technique

- ◆ Il(elle) vous aide à vous déplacer entre le service de Rééducation et le plateau technique, ainsi qu'entre les différentes activités de Rééducation que vous pourrez avoir.
- ◆ Il(elle) assume des missions de nettoyage sur l'ensemble du plateau technique.

La secrétaire

- ◆ Elle assure la qualité des échanges internes et externes nécessaires à l'organisation de votre prise en charge dans notre établissement et ce tout au long de votre séjour.

La psychologue

- ◆ Elle peut vous proposer un soutien psychologique. L'hospitalisation, la douleur et le handicap causent souvent une souffrance psychologique et demandent une adaptation qui peut nécessiter un accompagnement. Chacun donne un sens à sa maladie, gère plus ou moins bien ses émotions ; elle est là pour vous écouter, si vous le souhaitez, dans le respect de la confidentialité.

D'autres professionnels peuvent intervenir à la demande de l'équipe ou à votre demande

La diététicienne

- ◆ A partir des prescriptions médicales, elle organise vos repas en lien avec le service de restauration.

L'assistante sociale

- ◆ Selon vos besoins ou difficultés particulières, elle peut vous conseiller et/ou vous aider.

Les étudiants

- ◆ Les missions de service public nous amènent, outre les soins à vous apporter, à accompagner des étudiants à parfaire leur formation pratique pour devenir des professionnels compétents et responsables. Vous en verrez donc régulièrement accompagner les professionnels dans leurs missions.

L'ÉQUIPE MÉDICALE

- ◆ **Dr Elisabeth BERGÉ**, Chef de Service de Soins de Suite et de Réadaptation de l'Appareil Locomoteur, Rhumatologue
- ◆ **Dr Christine FAURE**, Rhumatologue
- ◆ **Dr Tatiana BOULGAKOVA**, Médecin Spécialisé en Médecine Physique et de Réadaptation
- ◆ **Dr Inès BOUOUDEN DJEKIREF**, Médecin Généraliste

L'ENCADREMENT

- ◆ **M. Freddy HAMOUD**, Cadre Supérieur de Pôle
- ◆ **Mme Camille MARIN-MENER**, FF Cadre de Santé



VOTRE MATINÉE



6h00

Avant de partir, l'équipe de nuit effectue un passage, vérifie votre état de santé et assure les soins nécessaires : prise de sang, analyse d'urine, change, etc.



Bonjour,
Tout va bien ?

Oui, mais je préférerais dormir, moi !!!!



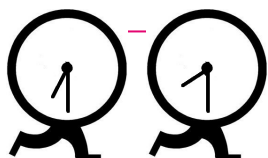
7h00

L'équipe du matin arrive, prend les transmissions et commence vos soins :

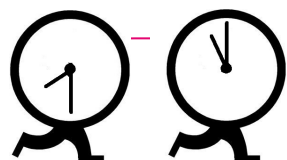
- Prise de température, durant la première semaine, prise de sang, etc. (vous en serez informé(e) la veille) ;
- Distribution des médicaments pour le matin et le midi.



Je signale à l'infirmier(e) les médicaments que je prends.



7h30-8h30
Petit-déjeuner traditionnel dans votre chambre.



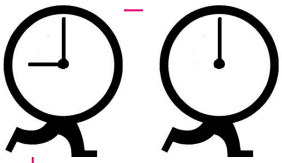
8h30-11h00

En fonction de vos horaires de rééducation et de la planification de vos soins :

- Toilette, habillage ;
- Prise de tension artérielle, réfection des pansements ;
- Réfection des lits (changement des draps 1 fois/semaine)

Les horaires sont inscrits sur votre tableau personnel.

Pour mes soins de rééducation, je consulte mon planning personnel et respecte mes horaires.



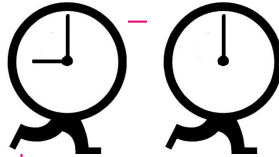
9h00-12h00

Séance de Kinésithérapie

L'agent du plateau technique viendra vous

chercher et vous raccompagnera dans votre chambre, en fonction de vos capacités.

A présent, je descends seul(e) !!



9h00-12h00

Séance d'ergothérapie :

Certains d'entre vous

bénéficieront d'une prise en charge en ergothérapie au cours de la journée.

La séance se déroulera suivant les objectifs à atteindre : sur le plateau technique, en chambre ou autre.

Elle sera indiquée dans votre planning.

J'ai un problème. J'en informe l'infirmier(e) qui jugera de l'urgence de ma demande.



Toutes les semaines, le mardi matin, l'ensemble des professionnels concernés effectue la **visite hebdomadaire**. Pluridisciplinaire, elle

permet d'analyser vos progrès, faire émerger d'éventuelles difficultés et fixer des objectifs adaptés et réalistes en termes de Rééducation et/ou de Réadaptation pour la semaine à venir.

La prévision de votre sortie est envisagée à ce moment-là.

C'est un moment d'échanges très riche, nous sommes certes nombreux, mais ... pensez à poser toutes vos questions !

Je note toutes mes questions.



Le bionettoyage quotidien de votre chambre est effectué le matin ou l'après-midi.

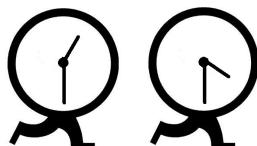
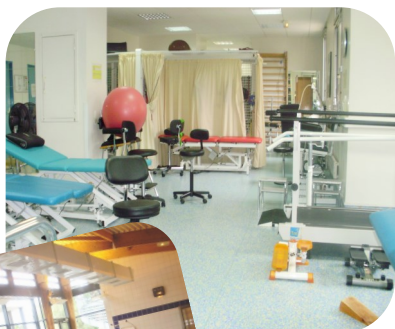
VOTRE APRÈS-MIDI ET SOIRÉE



12h00

Déjeuner servi dans votre chambre ou dans le lieu de vie.

Dans la matinée (sauf le week-end), un agent de restauration vous proposera un choix de menu pour le lendemain.

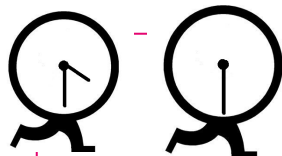


Entre 13h30 et 16h30

Séance de kinésithérapie, de balnéothérapie ou d'ergothérapie sur le même principe que

Pendant votre séjour, des matériels peuvent vous être prêtés. Si besoin, ils vous seront prescrits pour votre retour.

Merci de les laisser dans le service.



16h30-18h30

Passage des infirmier(e)s et aides-soignants :

- Distribution des médicaments du soir et coucher.
- Dans le même temps, il vous sera demandé de quantifier votre douleur (Echelle d'évaluation de 1 à 10). Si besoin, vous pourrez aborder, avec les soignants, d'autres sujets vous préoccupant.



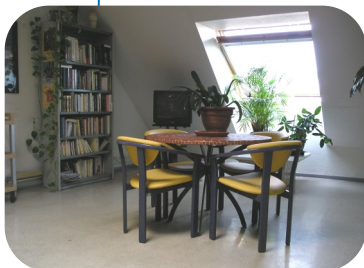


TEMPS LIBRE

Accueil de vos visites ou repos

Sont à votre disposition :

- ◆ Un jardin fleuri et ombragé ;
- ◆ La salle d'accueil à l'entrée du service avec une petite bibliothèque ;
- ◆ Une salle climatisée au rez-de-Chaussée.



Je préviens mes amis des heures où je suis disponible.



18h30

Dîner servi dans votre chambre ou dans le lieu de vie.



19h20

Reprise des plateaux-repas par le personnel.



A partir de 19h30

Passage des infirmier(e)s et aides-soignant(e)s pour vous préparer à la nuit :

- Aide pour votre déshabillage et installation au lit si nécessaire.

La nuit

L'infirmier(e) assure son service sur 2 étages.



L'Aide-Soignant(e) est toujours présent(e) dans le service. Ils(elles) effectueront plusieurs passages obligatoires dans la nuit et sont là pour répondre à vos demandes. Ce personnel connaît votre état de santé, vos capacités et incapacités.

Je peux aller aux toilettes, mais je ne suis pas sûr(e) de moi, alors j'appelle pour être accompagné(e).

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Pour votre sécurité et votre bien-être nous vous recommandons de lire ces quelques lignes.

Votre chambre

L'attribution d'une chambre particulière est conditionnée prioritairement par votre état de santé.



Elle est équipée du téléphone et de la télévision ; une fiche spécifique est à votre disposition dans la chambre.



Le téléphone portable est autorisé ; Il est placé sous votre responsabilité et doit être éteint pendant les soins.

Pour des raisons de sécurité, l'usage des appareils électriques tels que bouilloire, cafetière, ventilateur, etc. ainsi que l'utilisation de bougies et d'encens est formellement interdite dans les chambres.



Un « mini frigo » est installé dans votre chambre, il ne peut être utilisé que pour les boissons.

Les boissons alcoolisées sont interdites dans le service.



Quelques principes

Nous vous demandons de ne pas apporter d'objet de valeur (bijoux, clés, argent, ordinateur..) dont nous ne pouvons pas garantir la sécurité.



Pour les petits objets de valeur, vous avez la possibilité de les déposer dans le coffre de l'Hôpital pour la durée du séjour.

L'établissement décline toute responsabilité en cas de vol à l'égard des biens et valeurs qui ne lui sont pas confiés.

Vous n'êtes pas obligé(e) de rester dans votre chambre, mais nous vous demandons de rester dans l'enceinte de l'Hôpital et de **respecter les horaires de soins et de repas.**

Avec la diététicienne et les agents de restauration, nous essayons au mieux de respecter vos goûts. Malgré tout, votre famille peut vous apporter « vos plats préférés », **aux heures de repas** et en fonction de votre régime.



Nous ne pouvons les réchauffer dans le service ; ils devront être consommés immédiatement.

Pour des raisons d'hygiène, toutes les fleurs coupées, ou en pot ne sont pas autorisées dans votre chambre.



Votre vestiaire

INDISPENSABLE :
Trousse de toilette,
et linge de toilette serviette,
gant, etc.

Dès le premier jour, nous vous demandons d'être habillé(e) pour vos soins de Rééducation. Pour se faire, des vêtements souples et amples ainsi que des chaussures fermées sont préconisés (short, bermuda, jogging, tee-shirt., etc.). Un maillot de bain (une pièce, slip de bain), un bonnet de bain, un peignoir, une serviette de bain et des chaussures faciles à retirer seront nécessaires pour la balnéothérapie lorsqu'elle vous sera prescrite.



Pour vos vêtements il n'y a pas de service de pressing ou de nettoyage. Pensez à vous organiser pour en assurer l'entretien.

Votre bracelet d'identification



Proposé dès votre arrivée, c'est un outil de sécurité des soins qui a pour but de fiabiliser votre identification.

Vos visites

Elles sont autorisées entre 13h et 19h30.

Par mesure d'hygiène, vos visiteurs peuvent se frictionner les mains avec la Solution Hydro-Alcoolique qui se trouve dans votre chambre, et ceci dès leur arrivée.

Les enfants de moins de 15 ans ne peuvent être accueillis que dans le lieu de vie ou le jardin.



Votre bien-être

Un coiffeur privé intervient une fois par semaine dans le salon dédié à cette prestation. Les tarifs et rendez-vous sont disponibles dans le service.

Vos permissions de sortie

Dès que votre état de santé le permet et en accord avec l'équipe soignante, des autorisations de sortie de journée ou de week-end peuvent vous être délivrées par le médecin.

Votre sortie

En fonction de votre progression, votre sortie sera programmée et organisée par les médecins du service, d'un commun accord.

L'ensemble de l'équipe est à l'écoute de toutes vos préoccupations lors de votre retour à domicile (matériel, conseils, etc.). **N'hésitez pas à poser vos questions.**

Le jour de la sortie, le Médecin et l'Infirmier(e) vous remettront les documents nécessaires pour le bon suivi de votre retour à domicile.

N'oubliez pas de procéder aux formalités de sortie auprès du bureau des admissions, situé au Rez-de-Chaussée, du lundi au vendredi, de 8h30 à 16h30.










Votre avis nous intéresse

Pour continuer à nous améliorer, nous vous demandons de remplir le questionnaire de satisfaction et de le déposer dans la boîte aux lettres prévue à cet effet et située près de l'accueil de l'hôpital.



Pour des raisons d'hygiène, de sécurité et de confort de chaque usager, ...

...IL NE FAUT PAS :

-  **▶ Pénétrer chaussé(e) sur les plages,**
seul le personnel soignant porte des sabots.
Les visiteurs doivent être équipés de sur-chaussures
-  **▶ Porter un short ou bermuda**
-  **▶ Porter des bijoux**
-  **▶ Accéder aux zones réservées aux baigneurs**
non munie(e) d'un certificat de non contagion.
-  **▶ Fumer**
-  **▶ Mâcher du chewing-gum**
▶ Consommer des aliments ou boissons
-  **▶ Cracher**
-  **▶ Courir sur les plages**
▶ Plonger
-  **▶ Entrer dans l'eau en dehors de la présence du personnel dans la structure**

...IL FAUT :

-  **▶ Vous doucher et vous savonner**
des distributeurs de savon sont à votre disposition
-  **▶ Traverser le pédiluve**
-  **▶ Porter un maillot de bain correct :**
 - Slip de bain pour les messieurs,
 - Maillot 1 pièce de préférence pour les dames.
-  **▶ Porter un bonnet de bain.**
-  **▶ Utiliser les fauteuils roulants**
réservés à l'usage exclusif de la balnéothérapie.
NE PAS LES SORTIR DE L'ENCEINTE
-  **▶ Vous démaquiller, le cas échéant.**
-  **▶ Passer aux toilettes**
qui sont à votre disposition près des douches et des vestiaires
-  **▶ Prévenir le Kinésithérapeute en cas de fièvre et/ou de lésion cutanée apparues après l'établissement du certificat de non contagion.**
-  **▶ Attendre que le Kinésithérapeute**
soit présent pour entrer dans l'eau

Espace personnel

MON PROJET PERSONNALISÉ / MES OBJECTIFS



LA CHARTE DE LA PERSONNE HOSPITALISÉE

Principes généraux

circulaire n° DHOS/E1/DGS/SD1B/SD1C/SD4A/2006/90 du 2 mars 2006 relative aux droits des personnes hospitalisées et comportant une charte de la personne hospitalisée



1 Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est accessible à tous, en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.



2 Les établissements de santé garantissent **la qualité de l'accueil, des traitements et des soins**. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en oeuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.



3 **L'information** donnée au patient doit être **accessible et loyale**. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.



4 Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec **le consentement libre et éclairé du patient**. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.



5 **Un consentement spécifique** est prévu, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.



6 Une personne à qui il est proposé de participer à **une recherche biomédicale** est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. **Son accord est donné par écrit**. Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.



7 La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, **quitter à tout moment l'établissement** après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.



8 **La personne hospitalisée est traitée avec égards**. Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.



9 Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que **la confidentialité des informations** personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.



10 La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie **d'un accès direct aux informations de santé la concernant**. Sous certaines conditions, ses ayants droit en cas de décès bénéficient de ce même droit.



11 La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose du **droit d'être entendue** par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis, dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.

Ce livret a été rédigé par l'équipe de Soins de Suite et de Réadaptation Appareil Locomoteur.
Validé par la Direction des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques